



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Markus Scherrer
Wabern, le 2 août 2011

MO-Express n° 2011 / 10

Développement futur des points fixes: base de discussion pour une future stratégie en matière de points fixes

Mesdames, Messieurs,

Dans les années 1990, la géodésie par satellites a permis la mise en place d'une base de mensuration homogène à l'échelle du pays, compatible avec les systèmes et les cadres de référence internationaux et présentant une précision de niveau centimétrique sur l'intégralité du territoire suisse.

Le jeu de données officiel de transformation CHENyx06 a été créé dans le cadre d'une collaboration entre l'Office fédéral de topographie swisstopo et les services cantonaux du cadastre pour pouvoir adapter des jeux de données basés sur le cadre de référence MN03 au nouveau cadre MN95. Sa mise en service a entraîné la suppression de fait de la hiérarchie classique (triangulation du 1^{er} au 4^{ème} ordre, réseaux polygonaux). De plus, les niveaux de compétence (points fixes des catégories 1 à 3) introduits lors de la réforme de la mensuration officielle ne correspondent plus aux méthodes de travail qui prédominent aujourd'hui, parce que les réseaux modernes sont configurés de manière à intégrer la totalité des points fixes qui se situent dans un secteur donné et parce qu'ils couvrent généralement de grande surfaces. Les compétences doivent donc être redistribuées. Une possibilité réside dans la subdivision en «points fixes de la mensuration nationale» et «points fixes de la mensuration officielle».

Dans la mensuration officielle, les changements touchant les méthodes de travail ont également eu de fortes répercussions sur les exigences à satisfaire par les points fixes, en matière aussi bien de précision requise, de densité des points, de recours à des points inaccessibles que de matérialisation. Ainsi, pour qu'il soit possible de pleinement profiter des avantages du nouveau cadre de référence MN95, le potentiel d'économies réalisables au niveau de l'entretien doit être optimisé. C'est pourquoi, l'an dernier, sur mandat de la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M), un groupe de travail¹ a formulé des scénarios et en a d'ores et déjà déduit certains éléments pour la future stratégie de la MO².

¹ Office fédéral de topographie swisstopo: Markus Scherrer (D+M, direction), Bruno Vogel (géodésie)
Conférence des services cantonaux du cadastre (CSCC): Florian Spicher (NE), Koni Wysser (BE), Walter Bandli (GR)
Ingénieurs Géomètres Suisses (IGS): Peter Abry (Trigonet)

² Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2012 à 2015 avec plan de mesures associé, consultation achevée, signature par le conseiller fédéral U. Maurer prévue en août 2011



Vous trouverez la base de discussion relative au développement futur des points fixes sur le portail de la mensuration officielle www.cadaastre.ch → Mensuration officielle → Documentation → Pour les cantons → MO-Express.

Nous souhaiterions en particulier attirer votre attention sur les propositions innovantes suivantes:

- Une distinction fondamentale est établie entre les zones où les tensions sont négligeables et celles affectées de tensions. Par des «**tensions négligeables**», on entend le fait que la précision déterminée de manière empirique corresponde aux exigences fixées dans l'ordonnance technique du DDPS sur la mensuration officielle (OTEMO, RS 211.432.21) révisées dans la circulaire 2010 / 06. Vous vous souvenez certainement que la délimitation des zones de cette nature doit être entreprise avant la fin de cette année (cf. circulaire 2011 / 03).
- Des **corrections** locales restent à réaliser dans les zones affectées de tensions, dans le cadre de **travaux de renouvellement**. Le groupe de travail propose la création d'une troisième catégorie pour les zones comportant des territoires en mouvement permanent, dans lesquelles s'appliqueraient les méthodes de travail spécifiques prévues dans la recommandation de la CSCC portant sur les territoires en mouvement permanent³.
- Dans les zones où les tensions sont négligeables, l'**entretien des PFP3 doit** en principe **se limiter aux seules zones à bâtir et zones construites**. Par contre, les PFP doivent tous être entretenus dans les zones affectées de tensions jusqu'à l'exécution des corrections locales.
- La proposition d'instaurer des **zones dépourvues de points fixes** peut être considérée comme étant résolument nouvelle. Cette possibilité ne concerne toutefois que les zones des niveaux de tolérance 3 à 5 où les tensions sont négligeables, sous réserve de disposer d'une réception parfaite pour les méthodes de mesure par satellites.

Il est important, durant la lecture, de bien conserver présent à l'esprit qu'il s'agit d'une base de discussion. Les journées consacrées à l'échange d'expériences, prévues cet automne⁴, vous permettront de prendre position. Certains d'entre vous penseront très certainement que l'une ou l'autre mesure préconisée est bien loin de la réalité actuelle. Nous sommes parfaitement conscients que la traduction dans les faits de changements aussi radicaux prendra plusieurs années. Les décisions requises pour nous engager dans cette voie doivent cependant être prises sans plus attendre, afin que les cantons disposant d'une mensuration officielle à tensions négligeables sur l'ensemble de leur territoire puissent s'engager à long terme dans la réduction des frais d'entretien.

Markus Scherrer (markus.scherrer@swisstopo.ch) se tient à votre entière disposition pour toute question relative à ce sujet.

Avec nos cordiales salutations

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Fridolin Wicki
Responsable

Markus Scherrer
Responsable du projet
Adaptation MO → MN95

³ www.kkva.ch → downloads → Directives / Recommandations → Traitement des territoires en mouvement permanent dans la mensuration officielle

⁴ Le 25 octobre 2011 à Zurich, le 2 novembre à Aarau et le 15 novembre à Fribourg